



## Problème avec un bon d'achat groupon

Par **manoco**, le **25/04/2012** à **00:01**

Bonjour,

Ayant acheté en novembre un bon "Groupon" concernant des heures de main d'œuvre à tarif réduit censées être fournies ensuite par des artisans, j'ai contacté plusieurs fois l'entreprise concernée et ai enfin obtenu, fin janvier, une visite devant déboucher sur un devis, document sur lequel j'ai demandé que les heures de main d'œuvre et le coût des fournitures soient présentés séparément. D'ailleurs, je ne tenais pas spécialement aux fournitures, étant donné que ce que je souhaitais c'était simplement une aide pour réaliser mes travaux de rénovation (assez conséquents). Je précise que rien dans les conditions d'utilisation de ce bon ne spécifiait qu'il fallait acheter des fournitures par l'intermédiaire de l'entreprise d'artisans. En fait, ensuite je n'ai jamais reçu de devis de cette entreprise, et j'en ai donc déduit que mon chantier ne les intéressait pas. Au bout de quelque temps j'ai contacté Groupon pour leur demander d'intervenir auprès de l'entreprise pour qu'elle donne suite. Peu après j'ai aussi entamé mes travaux car ils ne pouvaient pas attendre indéfiniment. J'ai échangé pas mal de mails avec Groupon mais n'ai jamais rien obtenu de concret. Maintenant la date de validité du bon approche de la fin (25 mai je crois), et je vais devoir m'absenter. Il n'est donc guère plus possible que je profite de mon achat (qui m'a coûté 399 euros). Dans mes derniers messages à Groupon (demeurés sans réponse) j'ai évoqué la nécessité d'un remboursement puisque ce qu'ils m'ont vendu s'est avéré inutilisable.

Dernièrement j'ai lu sur la toile qu'assez souvent l'organisme Groupon conservait ainsi des sommes d'argent durant de longues périodes, les faisait fructifier, et finissait parfois par les reverser à l'acheteur. Belle source de profit à grande échelle ! Je souhaiterais avoir des informations me permettant d'obtenir un remboursement et, pourquoi pas, un dédommagement. Merci pour tous vos conseils.

Par **manoco**, le **03/05/2012** à **15:53**

Pour info, le 26/04 Citydeal m'a remboursé 399 euros (bien sûr sans dédommagement aucun pour avoir immobilisé cette somme à mes frais pendant 5 mois. Affaire juteuse pour eux de toute façon). Je dis ouf quand même !